

# DELIBERATION

85 (7.10)

Le 29 novembre 2018, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 novembre 2018

**Présents** : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUIRE, BRUEL, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, KHEBRARA, PANGAUD, LAROCHE, FESSY, CEYTE, MARRET, SEGUIN.

**Procurations** : Madame DUCREUX à Madame RIVIERE, Monsieur KARA à Monsieur DRIOL, Madame DURAND à Monsieur FESSY, Monsieur RASCLARD à Monsieur PANGAUD.

**Absent** : Monsieur JACOB.

**Secrétaire** : Monsieur Jean BEAL.

-----  
**Objet** : Débat d'orientations budgétaires 2019 : budget annexe Parc des Forges

Les obligations relatives au Débat d'Orientations Budgétaires s'appliquent également aux budgets annexes, comme celui du Parc des Forges. Monsieur le Maire rappelle que l'opération portée par l'EPOA sur le site Barriol et Dallièrre, a été prorogée jusqu'au 28 décembre 2019.

Aujourd'hui, le devenir du site Barriol et Dallièrre est intimement lié aux préconisations de la DREAL en termes de dépollution. C'est pourquoi, au niveau budgétaire, 2019 devrait rester une année sans aucune inscription budgétaire. Dans l'hypothèse d'une avancée significative, une décision modificative serait proposée à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, a entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les orientations budgétaires 2019 du budget annexe Parc des Forges et en a débattu.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 30 novembre 2018

Le Maire

Jean-Claude SCHALK



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20181130-85-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2018

Affichage : 04/12/2018

Pour l'autorité compétente  
par délégation

Jean-Claude SCHALK